



PARLONS PROTECTION SOCIALE

**100 % experts-comptables
100 % à vos côtés**





KLESIA et GENERALI, partenaires historiques des instances ordinales et syndicales des experts-comptables depuis 75 ans.



EDITO



L'Alliance KLESIA GENERALI est inédite sur le marché de la protection sociale des entreprises, des dirigeants et des salariés.

Elle a pour ambition d'offrir à nos clients et à nos partenaires experts-comptables **le meilleur des deux mondes** en matière de protection sociale : celui d'un groupe paritaire et celui d'un groupe d'assurance international.

L'alliance de nos savoir-faire nous permet de vous accompagner au quotidien avec une promesse de valeur enrichie, basée d'une part sur la **proximité et l'expertise** de nos conseillers spécialisés et d'autre part sur la **performance et l'innovation** de nos offres et de nos services. Avoir un lien direct avec nous est un gage de réactivité, de conseil adapté, de simplicité et de différenciation pour vous et pour vos clients.

Acteurs engagés socialement depuis de nombreuses années, KLESIA et GENERALI apportent des réponses concrètes et novatrices aux besoins de nos bénéficiaires et de nos entreprises clientes, notamment en termes de prévention, de soutien et d'inclusion.

Thierry Lescure
Directeur des réseaux salariés
KLESIA et LFAC*



* LFAC : La France Assurances Conseil



UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE

Avec plus de **300 conseillers spécialisés** sur tout l'hexagone, vous bénéficiez avec l'Alliance KLESIA GENERALI d'une proximité renforcée au service de votre cabinet et de vos clients.

En présentiel ou à distance selon vos besoins, vous avez accès facilement à notre expertise.



Le  de l'Alliance

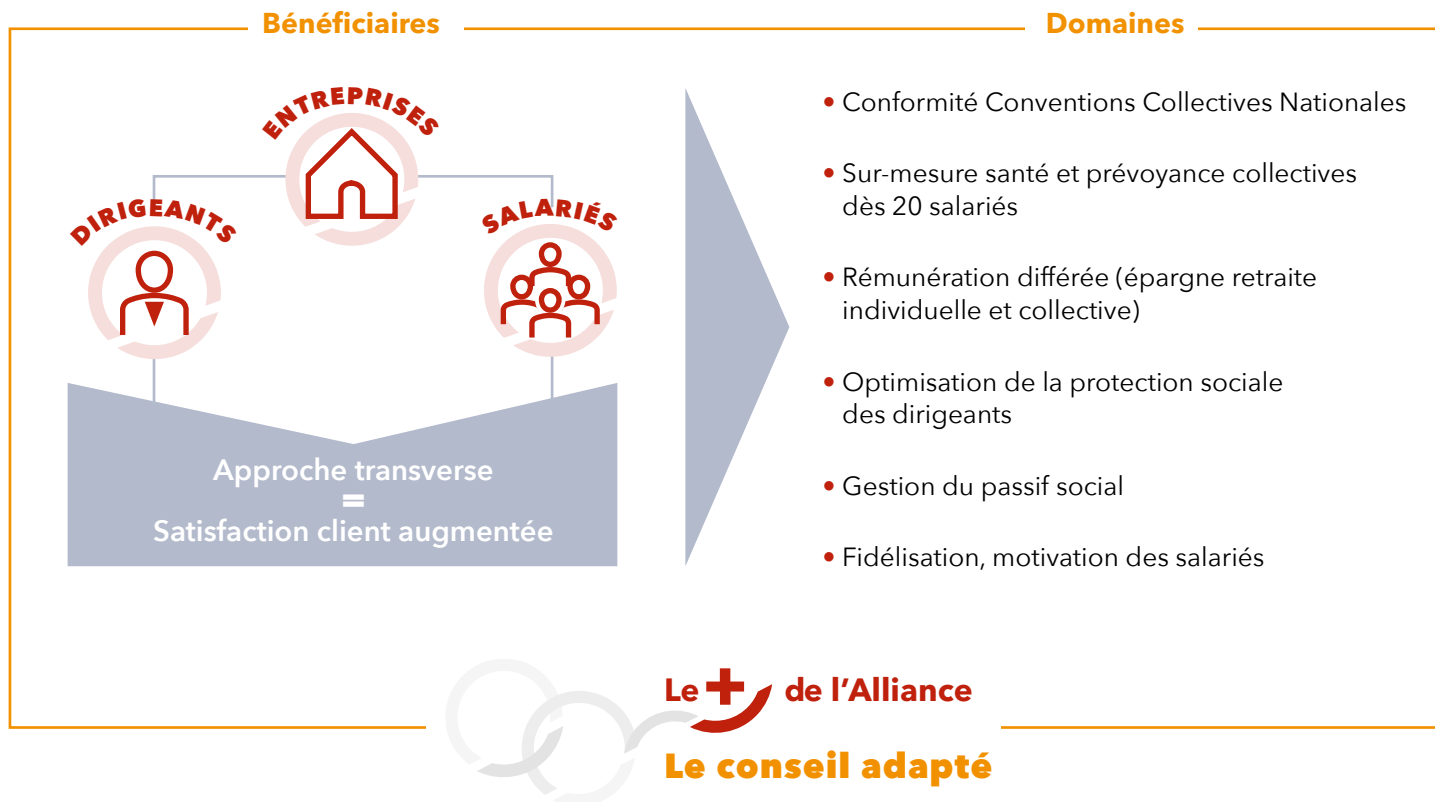
La réactivité





UNE EXPERTISE ÉLARGIE

L'accompagnement de l'Alliance KLESIA GENERALI vous permet de **sécuriser, optimiser et valoriser** la protection sociale de vos clients grâce à une expertise élargie développée par nos **conseillers spécialisés** via une **approche transverse** pour un meilleur conseil.



Le respect du devoir de conseil, un engagement de KLESIA et GENERALI vis-à-vis de nos partenaires experts-comptables.

Nos principales branches et offres dédiées :

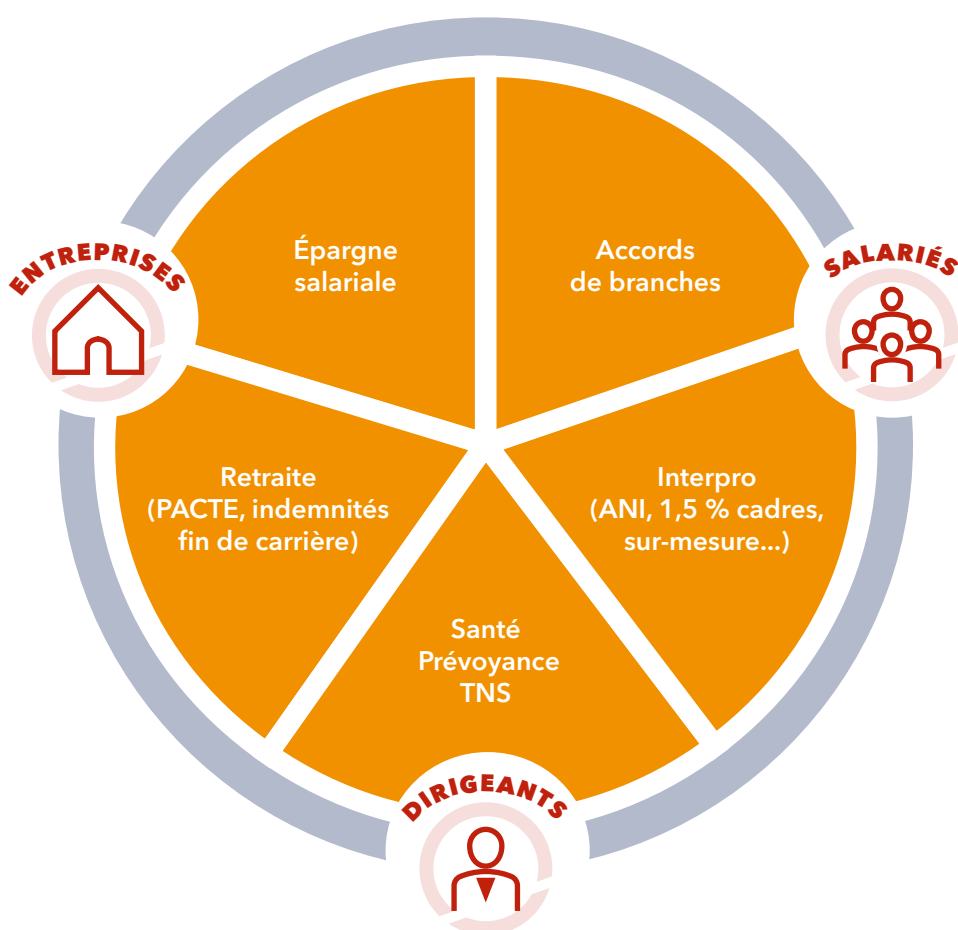
- Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Horlogerie
- Commerce de détail non alimentaire
- Fleuristes
- Hôtel Café Restaurant
- Immobilier
- Intérim
- Laboratoire d'analyses médicales
- Maroquinerie
- Métallurgie
- Pharmacie d'Officine
- Portage salarial
- Restauration rapide
- Transport
- Vins et Spiritueux

- + Bureaux d'études techniques
- + Experts-comptables et Commissaires aux comptes
- + Interprofessionnel

UNE OFFRE GLOBALE

Vos clients sont comme vous, à la recherche **de simplicité, de solutions performantes et innovantes** pour répondre à leurs préoccupations en matière de protection sociale.

L'Alliance KLESIA GENERALI propose une offre globale basée sur les savoir-faire du meilleur des deux mondes et facilite la mise en relation avec nos conseillers spécialisés ainsi que nos services de gestion.



Le **+** de l'Alliance
La simplicité

DES SERVICES ENRICHIS

L'Alliance KLESIA GENERALI est engagée pour la santé des salariés, des dirigeants et des entreprises.

Concilier performance, qualité de vie et santé au travail est un enjeu majeur de l'entreprise et de la marque employeur.

Présents aux côtés de leurs clients, **KLESIA** et **GENERALI** proposent **des actions concrètes et s'engagent** au service d'une politique de prévention et d'accompagnement santé.



ACCOMPAGNER dans le parcours de soins

Nous avons sélectionné pour les salariés et les dirigeants, des professionnels de la santé de confiance. Ainsi, ils bénéficient à tout moment d'un réseau de soins et de services clé en main facilitant les parcours de soins tout en réduisant les dépenses.

Med&Vous
BY europ
accidentaria



prev&care

ACTION SOCIALE

SOUTENIR dans les moments difficiles

L'harmonisation de l'offre de services se poursuit en 2023. Après Europ Assistance l'année dernière, c'est maintenant Prévia et Prev&Care qui deviennent les interlocuteurs uniques pour les clients de l'Alliance en matière d'aide au retour à l'emploi et d'accompagnement des proches aidants (sous conditions).

Par ailleurs, nous soutenons les dirigeants des TPE en difficulté financière (risque cessation paiement, liquidation judiciaire) ou en souffrance psychologique aigüe en lien avec des associations d'intérêt général.

Mon...Rebond Pro



ACCOMPAGNER l'entreprise au quotidien

Simplifier les achats de l'entreprise grâce à un accès privilégié à une centrale d'achat en ligne pour l'équipement professionnel.



PROTÉGER le capital santé et le bien-être

Sans prise en compte de la qualité de vie au travail, les entreprises risquent d'être confrontées à une désorganisation de l'activité, de l'absentéisme, une dégradation des relations...

Nouveauté 2023 :

- La mise en œuvre de Mes Bons Plans qui accompagne les salariés au quotidien pour optimiser leur pouvoir d'achat tout au long de l'année avec + de 3 000 offres disponibles
- Une proposition unique de fonds social, avec la possibilité pour les salariés de bénéficier d'actions de prévention individuelles (sous conditions).



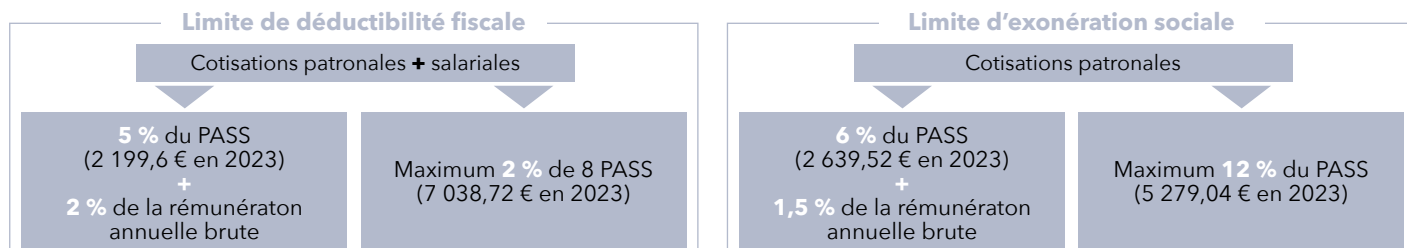
LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

MES
Bons
plans
KLESIA
Pro

LIMITES DE DÉDUCTIBILITÉ FISCALE ET SOCIALE SANTÉ/PRÉVOYANCE/RETRAITE

SALARIÉS

Prévoyance/Santé collectives : fiscalité et régime social des cotisations



- CSG (9,20 %) et CRDS (0,50 %) sur les cotisations patronales.
- Forfait social (8 %) pour les entreprises de 11 salariés et plus, sur les cotisations patronales exclues de l'assiette des cotisations sociales.
- Le financement patronal versé dans le cadre d'une santé collective est intégré dans le revenu imposable du salarié.

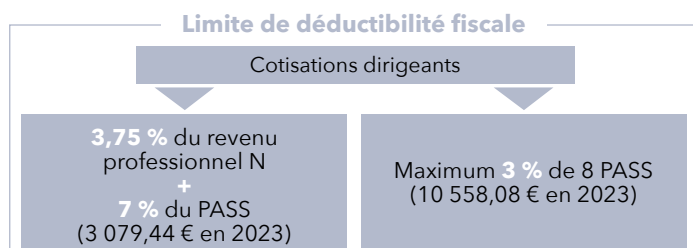
Retraite art. 83 du CGI* ou PERE* Obligatoire : fiscalité et régime social des cotisations



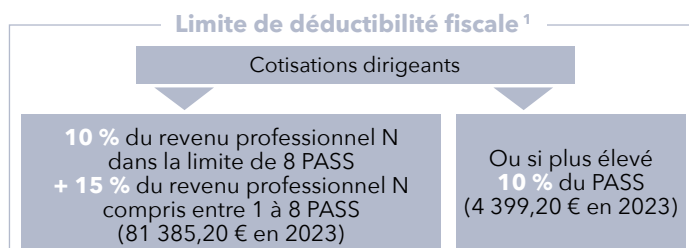
- CSG (9,20 %) et CRDS (0,50 %) sur les cotisations patronales.
- Forfait social plein ou réduit sur les cotisations patronales exclues de l'assiette des cotisations sociales.
- Le plafond doit être diminué de l'abondement exonéré au PERCO(L) éventuellement perçu par le salarié.

TNS (154 bis du CGI*)

Prévoyance/Santé : fiscalité des cotisations**

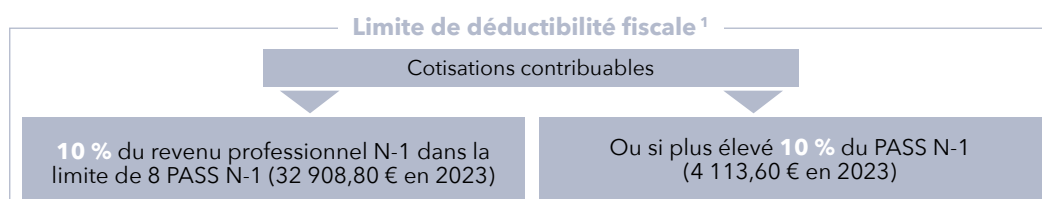


Retraite PER individuel : fiscalité des cotisations



TOUS LES CONTRIBUABLES (163 quater viciés du CGI*)

Retraite PER individuel : fiscalité des cotisations



- Le plafond de déduction non utilisé sur l'exercice fiscal est reportable sur les 3 années suivantes.

(1) Imbrication des plafonds de déduction retraite
* CGI : Code Général des Impôts
** Hors agricoles
PERE : Plan Epargne Retraite (Entreprise)
TNS : Travailleur Non Salarié
PASS 2023 : 43 992 €

